

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-14-2-3

Séance du vendredi 26 novembre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET DES CHAMBRES D'HOTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord sur l'attribution de subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe au rapport, pour un montant total de 20 881 € ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Nom et adresse du propriétaire	Nature de l'équipement	Label	Nombre	Montant subventionnable	Taux	Aide du Département
M. Henri FRIES 275, Le Fossé 68650 LAPOUTROIE	Modernisation de 2 meublés de tourisme à LAPOUTROIE	Gîtes de France	2	50 595 €	20% + 5% maj. Label "tourisme et handicap"	12 500,00 € (plafond)
Mme Monique UFLAND 2, rue des Acacias 68150 RIBEAUVILLE	Modernisation d'un meublé de tourisme à JEBSHEIM	Gîtes de France	1	6 909 €	20%	1 381,00 €
Mme Evelyne SCHILL 16, rue du Giessen 68320 BALTZENHEIM	Création d'un meublé de tourisme à BALTZENHEIM	Gîtes de France	1	35 161 €	20%	7 000,00 € (plafond)
			4	92 665 €		20 881,00 €